

Programme d'activités 2012

au service des politiques publiques de prévention du risque d'inondation
Adopté lors de l'Assemblée générale du 7 décembre 2011.

2012 est l'année de la désignation des territoires à risque important d'inondation, de la labellisation des premiers PAPI répondant à la nouvelle trame de l'appel à projet de février 2011. C'est aussi l'année de la réforme du régime Cat-Nat et de l'évolution de la réglementation sur les digues souhaitée par l'Etat.

Pour le CEPRI, 2012 s'inscrit d'abord dans une dynamique impulsée en 2011 par le discours partagé et la mise en place de la commission mixte inondation, par l'accompagnement des porteurs de PAPI et des gestionnaires de digues, et aussi sur des sujets novateurs comme la gestion des déchets post inondation, le référentiel technique habitat résilient ou l'adaptation du comportement des personnes résidant en zone inondable. 2012 introduira aussi des nouveaux projets dans des orientations soumises à l'avis des instances décisionnelles du CEPRI, pour traduire dans les faits, l'approche fondatrice du CEPRI affirmée : anticiper, c'est vital, s'adapter c'est capital et ne pas aggraver c'est fondamental !

Le programme d'activité reposera en 2012, comme en 2011, sur trois axes :

- Représenter nationalement les collectivités territoriales, aux côtés des autres associations;
- Accompagner les collectivités dans leurs projets sur la mise en œuvre des politiques locales;
- Innover et développer de nouveaux outils à leur service.

Représenter nationalement les collectivités

ü Mobiliser sur les outils 2012 de la Directive inondation

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre des outils de la directive inondation (stratégie nationale, désignation des TRI...). Continuer le travail engagé depuis 2009 pour favoriser la prise en compte des propositions des collectivités territoriales, particulièrement au titre de leur rôle dans l'aménagement du territoire et des EPTB au titre de leur rôle prévu par l'article L 566-10 du Code l'environnement.

Informers les associations nationales de collectivités territoriales et assurer un lien avec l'Etat, sur la mise en œuvre de la stratégie nationale, la désignation des TRI ainsi que la concertation des parties prenantes.

Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble de ces processus.

Produire des éléments de compréhension de l'enjeu des démarches en cours et de la nécessité de s'y impliquer, avec les associations nationales de collectivités territoriales dont l'AMF et l'AFEPTB.

ü Réfléchir à concilier aménagement du territoire et gestion hydraulique

Réaliser un retour d'expérience sur les différentes perceptions de la gestion des inondations et les outils existants permettant aujourd'hui la collaboration d'acteurs aux sensibilités différentes : EPTB, conventions mises en place dans le cadre des PAPI, des plans fleuve, SAGE, etc. Contribuer ainsi à mieux comprendre comment ces cadres existants, en particulier, les EPTB et les SCoT, peuvent servir de support à la gouvernance des TRI, pour élaborer les futures stratégies locales et à identifier leurs forces et faiblesses respectives.

ü Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Apporter un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI.

Contribuer activement à la réflexion sur les textes réglementaires en émergence (évolution de la réglementation sur les digues, réforme du régime Cat-Nat, PPR Littoraux, etc.) pour les faire évoluer en tant que de besoin. Promouvoir les conclusions du rapport Doligé sur les digues pour faire progresser la politique nationale et, si nécessaire, le cadre réglementaire.

Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

ü Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités

Dans le but d'améliorer les outils existants et de mutualiser les savoirs-faires performants, le CEPRI continuera à accompagner des projets pilotes qui font progresser les manières d'agir, en particulier sur les points suivants :

- o Compréhension des conséquences dommageables et de la nécessité de les réduire.
- o Modes de gouvernance et de collaboration entre parties prenantes les plus appropriés à une implication des collectivités territoriales, en préfiguration des stratégies locales prévues à échéance 2015.
- o Démarches d'aide à la décision : analyse coût-bénéfice (en particulier dans les projets PAPI et PSR) et méthodologie nationale d'analyse multi-critères.
- o Retour d'expériences sur les Etudes de dangers des digues et suivi de l'évolution de la réglementation.

ü Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- o Les porteurs de PAPI en cours et à venir, et leurs partenaires contractuels ;
- o Les collectivités territoriales engagées dans la gestion des ouvrages de protection.

Accompagner une réflexion sur une mutualisation nationale des compétences au service des collectivités gestionnaires de digues.

ü Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

A travers le site internet du CEPRI, la rédaction et la diffusion de notes sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de guides pédagogiques et appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

Innover en développant de nouveaux outils

ü Sécurité de la population : former aux bons comportements

Développer, avec des collectivités volontaires, dans le cadre d'un projet de recherche, des outils destinés à sensibiliser les populations aux bons comportements à adopter face à l'inondation ; concevoir une démarche de sensibilisation et de formation du personnel des collectivités à leur propre sauvegarde.

Explorer par le retour d'expérience les sources d'impacts sur la santé humaine liées aux inondations.

ü Gestion des territoires : planifier durablement

Contribuer à transposer le référentiel technique pour un habitat résilient, dans des projets concrets portés par des collectivités volontaires.

Accompagner un retour d'expérience sur des opérations d'urbanisme ayant intégré dès leur conception des aspects pour rendre un quartier plus résilient.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération nationale des SCOT, accompagner la réflexion de certains SCOT, pilotes pour l'intégration du risque d'inondation à la hauteur de l'exposition au risque des territoires concernés, dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

ü Maintien des services : anticiper le retour à la normale du territoire

Accompagner des opérations pilotes pour tester et conforter la méthode de plan de continuité d'activité adaptée aux collectivités territoriales et à leurs services.

Consolider les connaissances acquises sur la gestion des déchets post-inondation, afin de sensibiliser les collectivités à la problématique et de leur offrir des perspectives d'anticipation et de planification, au sein de la dynamique créée par la directive déchets.